

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/01/2022

Dossier complet le :

06/04/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3602

1. Intitulé du projet

Restructuration des infrastructures routières du secteur Porte de France à Saint-Genis-Pouilly

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de l'Ain

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DEGUERRY Jean

RCS / SIRET

2 2 0 | 1 0 0 | 0 1 0 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

Collectivité territoriale - Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique). | b. Construction d'une route à quatre voies ou plus, élargissement d'une route existante à deux voies ou moins pour en faire une route à quatre voies ou plus, lorsque la nouvelle route ou la section de route alignée et/ ou élargie a une longueur ininterrompue supérieure ou égale à 10 kilomètres. (R122-2 du Code de l'Environnement) Aménagement d'une infrastructure routière avec création d'environ 40 000 m ² de voirie nouvelle dont une trémie. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet d'aménagement comprend :

- L'aménagement de de l'infrastructure routière existante avec dénivellation souterraine (non couverte) de la RD884 et RD35 ;
- L'aménagement d'un carrefour régulé par feux tricolores en lieu et place du giratoire actuel, avec création de deux ouvrages de franchissement de la trémie et l'aménagement d'un site propre bus bidirectionnel dans le sens Est-Ouest
- La création d'un carrefour régulé par feux tricolores au Sud du giratoire actuel permettant un nouvel accès au CERN, en 2x1 voie, directement relié via le carrefour sud à la RD884 ;

4.2 Objectifs du projet

- Apaiser, sécuriser et fluidifier les flux de circulation (maitrise des vitesses de circulation);
- Permettre le passage des modes actifs (traversées piétonnes, Aménagements cyclables,...);
- Favoriser le confort des usagers et des riverains;
- Répondre à une demande en matière de déplacement et anticiper l'accroissement de cette demande;
- Garantir un accès sécurisé aux projets d'aménagement situés aux abords du carrefour et participer au développement urbain du secteur Porte de France;
- Permettre une alternative durable à l'usage intensif de la voiture individuel (aménagement d'un site propre bus et développement des voies cyclables);
- Prioriser la future offre de transport en commun par la gestion des feux tricolores en hiérarchisant les branches du carrefour

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Plusieurs phases seront nécessaires pour réaliser les différents ouvrages constituant l'opération Porte de France. La réalisation de l'aménagement se fera avec maintien de la circulation.

Les techniques de réalisation employées tiendront compte des contraintes du site, notamment des installations souterraines du CERN.

L'installation du chantier ne se fera pas aux abords immédiats de sites sensibles et notamment le chantier fera l'objet d'une interdiction d'installation potentiellement polluante à proximité du Nant de l'Ecra.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La maintenance et l'exploitation du réseau routier sera réalisé par la direction des routes du Conseil Départemental de l'Ain.

Le projet est rendu nécessaire par la forte urbanisation du secteur et l'augmentation des mouvements pendulaires transfrontaliers mais n'entraîne pas d'augmentation du trafic automobile. Ce dernier est verrouillé par la capacité d'écoulement au niveau de la douane de Meyrin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité, si les acquisitions foncières ne peuvent se faire à l'amiable.
- Procédure d'autorisation environnementale unique (en particulier au titre de la loi sur l'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|----------------------------|--|
| Voirie neuve | 40 000 m ² |
| Ouvrages d'art | 3 ponts de 20 m de portée |
| Murs de soutènement | Longueur cumulée 1500m Hauteur maximale : 6 m |
| Trémie | Longueur 700m Largeur 14.5 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD844 - RD35 - RD984f et rue de
Genève à Saint-Genis-Pouilly (01)

Coordonnées géographiques¹

Long. 46°14'22"37 Lat. 06°02'00"194

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de prévention du bruit dans l'environnement établie par la communauté d'agglomération du Pays de Gex et adopté par le conseil communautaire le 28 juin 2018 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Saint-Genis-Pouilly a établi un plan de prévention des risques naturels le 15 février 2006. La PPRN fait référence à une canalisation de transport de gaz naturel qui est présente dans le sous-sol du projet, avec la présence d'un poste de Gaz en surface. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone Natura 2000 la plus proche est à 4,3 km du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase chantier, l'aménagement de la tranchée non couverte sera situé dans la partie affleurante de la nappe constituée par des graves sableuses et des horizons morainiques. Le rabattement estimé au droit du projet sera d'environ 4 à 5 m (pour un TN à 442 mNGF et un fond de projet à 436 mNGF) pour pouvoir opérer hors d'eau pendant les opérations de chantier. En phase exploitation, sur la base de la mise en oeuvre d'un radier résistant aux sous-pressions hydrostatiques, un effet "barrage" a été estimé avec un relèvement piézométrique d'environ 0,3 m en amont hydraulique au Sud-Est et un rabattement piézométrique à l'aval au Nord-Ouest d'environ 2,5 m. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déblais ne pouvant être réutilisés dans le projet seront évacués par camion. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet nécessitera des matériaux extérieurs pour la constitution de la structure de chaussée et des ouvrages (trémie). |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | D'après l'inventaire faune-flore de 2011, au niveau du nant de l'ecra, seul le lézard des murailles est signalé (protégé au niveau national). Aucun amphibien n'a été observé. On observe un faible enjeu au regard de la flore inventoriée. Cependant des précautions sont à prendre quant à la présence de Renouée du Japon et du solidage (espèces invasives). Un passage de terrain a été réalisé en avril 2021 : aucune zone humide n'a été décelée, les principaux habitats sont des friches mésophiles autour du giratoire. Il y a des habitats favorables aux amphibiens et aux reptiles sur ce secteur. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La majeure partie de l'espace consommé est dévolue à l'urbanisation ou déjà aménagé par les infrastructures routières. Cependant, au regard du PLU actuel, le projet prévoit une implantation en zone naturelle de loisir NI (parcelle de l'actuel Golf) Il nécessite également la transformation de terres agricoles (sous les lignes haute tensions afin de recréer l'accès au CERN). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une canalisation de transport gaz est présente dans le sous-sol du projet. Une ligne aérienne de transport électrique est présente dans l'emprise du projet. Les installations du CERN sont présentes en sous-sol et en surface à proximité du projet |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Uniquement en phase travaux. Des déplacements seront générés par le chantier |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | L'infrastructure routière est existante. Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic. Le projet améliorera la fluidité du trafic et diminuera les bouchons aux heures de pointes. Le fait de passer en trémie une partie du trafic actuellement à niveau devrait être de nature à améliorer l'environnement sonore |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Il y aura des vibrations en phase travaux. Celles-ci seront toutefois minimisées (par le choix d'engins adaptés (en termes de poids ou de fonctionnement)) afin notamment d'être compatibles avec l'exploitation des ouvrages souterrains du CERN potentiellement sensibles aux vibrations.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le dispositif d'éclairage de la voirie, déjà présent aujourd'hui, sera une source d'émission lumineuse. Le remplacement du matériel pourrait être de nature à réduire les émissions lumineuses. Le niveau d'éclairage sera à redéfinir au regard des contraintes de sécurité et des enjeux environnementaux.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets seront émis par le trafic déjà enregistré sur le secteur. A terme, les nouvelles mobilités permises par le projet (passage de bus, modes actifs) pourraient réduire le trafic routier et donc réduire l'émission de polluants locaux et globaux émis par les flux de voiture.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La réalisation de l'aménagement produira des déchets non dangereux par la déconstruction des infrastructures existantes. Un maximum de ces déchets seront réutilisés dans l'aménagement.</p> |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été adapté afin de réduire les impacts qui ne pouvaient pas être évités. La trémie a été réhaussée (comme l'ouvrage sud) afin d'en limiter sa profondeur et ainsi réduire sensiblement son impact sur les nappes affleurantes. Des dispositifs sont également à l'étude afin de compenser l'effet barrage réalisé par la trémie sur la nappe.

Des mesures d'abattage et de débroussaillage devront être menées. Elles permettront de lutter contre les espèces invasives identifiées et seront par ailleurs menées en période favorable. L'aménagement réalisé intégrera également des plantations (de toutes strates) permettant de recréer une continuité écologique terrestre aujourd'hui inexistante.

Des mesures spécifiques de restauration morphologique et physico-chimique seront mises en oeuvre concernant le Nant de l'Ecra afin d'améliorer la situation actuelle et recréer une continuité écologique aquatique. Elles devraient permettre de préserver et améliorer la qualité écologique et les habitats du cours d'eau, sa qualité morphologique, sa qualité physico-chimique et d'assurer un équilibre et une continuité sédimentaire.

Le stockage des eaux de pluie et la gestion favorisant l'infiltration ou le cheminement naturel de l'eau seront également de nature à améliorer la situation vis à vis de l'existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet fera l'objet de procédures réglementaires obligatoires : concertation (code de l'urbanisme), autorisation environnementale unique au titre de la Loi sur l'Eau (avec enquête publique).

A l'exception de la thématique nappe affleurante, particulièrement sensible, il n'a pas été identifié d'enjeux environnementaux majeurs sur le projet. Au regard de la situation actuelle, le projet se trouve dans une zone fortement anthropisée, où les espaces naturels résiduels sont dégradés (cours d'eau busé, végétation discontinue, espèces invasives...), à distance importante des sites naturels (y compris natura 2000).

Les enjeux environnementaux existants semblent donc être traités dans le cadre du dossier d'AEU.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un espace actuellement exploité en terre agricole ainsi qu'une section identifiée dans le PLU comme appartenant à une zone naturelle de loisirs (privée) seront intégrés au domaine public et réaménagé |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le développement résidentiel est important sur le secteur Porte de France. Il est pris en compte dans les études de projection de trafic. A proximité directe, un projet d'aménagement d'une zone d'aménagement (résidentielle, service, bureau...) est à l'étude (Porte de France Sud). Le projet de Centre Commercial Open est également un générateur de trafic important. Le développement urbain très rapide sur le secteur augmente le trafic routier et est potentiellement émetteur de nuisances de fond (acoustiques et pollution de l'air).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet, bien que proche de la frontière avec la Suisse, ne prévoit pas d'aménagement ou d'impact au delà de la frontière.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

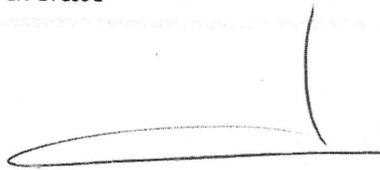
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bourg-en-Bresse

le, 20 JAN. 2022

Signature

 **Jean DEGUERRY**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

